



SYNDICAT EMPLOYEUR
DU LIEN SOCIAL
& FAMILIAL

BRANCHE DU LIEN
SOCIAL ET FAMILIAL

Politique de développement et de financements des modes d'accueil du jeune enfant :

LE SECTEUR ASSOCIATIF FACE À DE VIVES TENSIONS



QUI EST ELISFA ?

Elisfa est le syndicat employeur des associations du lien social et familial. Il représente notamment des crèches associatives, des centres sociaux, des espaces de vie sociale, ainsi que des associations de développement social local ; des structures d'animation implantées dans toutes les communes. À travers son action, Elisfa défend un modèle associatif ancré dans les territoires, créateur d'emplois non délocalisables et partenaire des pouvoirs publics et politiques.



UN MODÈLE ASSOCIATIF INDISPENSABLE MAIS SOUS TENSION

Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) gérés par des associations reposent sur un projet d'intérêt général : proposer un accueil accessible, inclusif et de qualité, au plus près des besoins des familles et des territoires. Toutefois, ce modèle non lucratif, sans actionnaires, est par conséquent fortement corrélé aux financements publics.

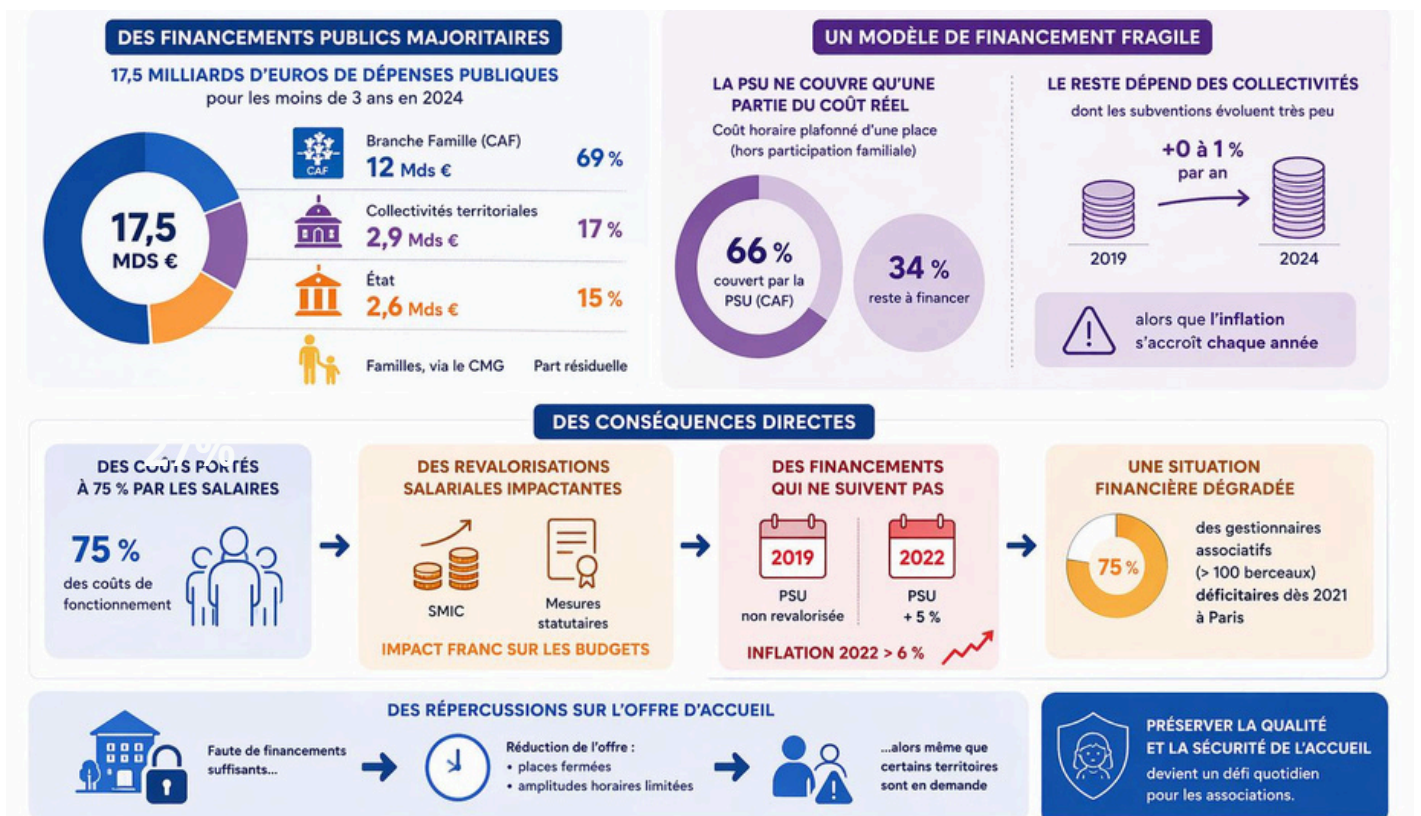
Les EAJE associatifs sont très dépendants des financements publics du fait de leur nature « hors marché ». En 2024, sur un total de 17,5 milliards d'euros de dépenses publiques pour les moins de 3 ans, la Branche Famille (CAF) finance 12 milliards (69 %), les collectivités territoriales 2,9 milliards (17 %) et l'État 2,6 milliards (15 %). Les familles, via le CMG, ne contribuent qu'à une part résiduelle.

Si ces données chiffrées peuvent apparaître conséquentes, ce modèle de financement présente une certaine fragilité. La prestation de service unique (PSU) versée par la CAF ne couvre qu'environ 66 % du coût horaire plafonné d'une place (hors participation familiale). Le reste dépend principalement des subventions des collectivités, qui ont très peu évolué ces dernières années (hausse de 0 à 1 % par an depuis 2019), alors même que le contexte d'inflation s'accroît d'année en année.

Cette situation est d'autant plus sensible que la masse salariale représente en moyenne 75 % des coûts de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant associatifs. Les revalorisations salariales (SMIC, mesures statutaires) ont donc un impact franc sur les budgets. Or, les financements n'ont pas suivi le même rythme : la PSU n'a pas été revalorisée en 2019 et n'a augmenté que de 5 % en 2022, alors que l'inflation dépassait 6 % la même année.

Dans ces conditions, la situation est devenue structurellement fragile, et les employeurs associatifs se trouvent depuis des années dans une impasse financière dont ils ne peuvent s'extraire, et ce malgré le versement dès 2024 du bonus attractivité aux EAJE de la Branche Alisfa. Ainsi, de nombreux gestionnaires associatifs sont en déficit permanent. À titre d'exemple, à Paris, 75 % des gestionnaires associatifs de plus de 100 berceaux étaient déficitaires dès 2021. Faute de financements suffisants, les associations doivent parfois réduire leur offre (places fermées, amplitudes horaires limitées) afin de préserver la qualité et la sécurité de l'accueil, alors même que certains territoires sont en demande.

En outre, les employeurs de la Branche Alisfa alertent régulièrement sur des retards de versement de subventions, alors même qu'elles ont été actées. Dans certaines structures, ces décalages de trésorerie ont conduit à des situations particulièrement critiques, certains employeurs n'étant plus en mesure de rémunérer leurs équipes depuis deux à trois mois.



UNE FRAGILISATION RENFORCÉE PAR LA CRISE DE RECRUTEMENT ET LES ENJEUX RH

À ces tensions financières s'ajoute une pénurie de professionnels dans le secteur de la petite enfance. La Branche Alisfa n'y fait pas exception. Les données récentes, produites par l'observatoire de cette Branche, mettent en évidence des difficultés de recrutement au sein des EAJE associatifs de la Branche :

27%

des établissements déclarent avoir des postes vacants

55%

des structures rencontrent des difficultés de recrutement

25%

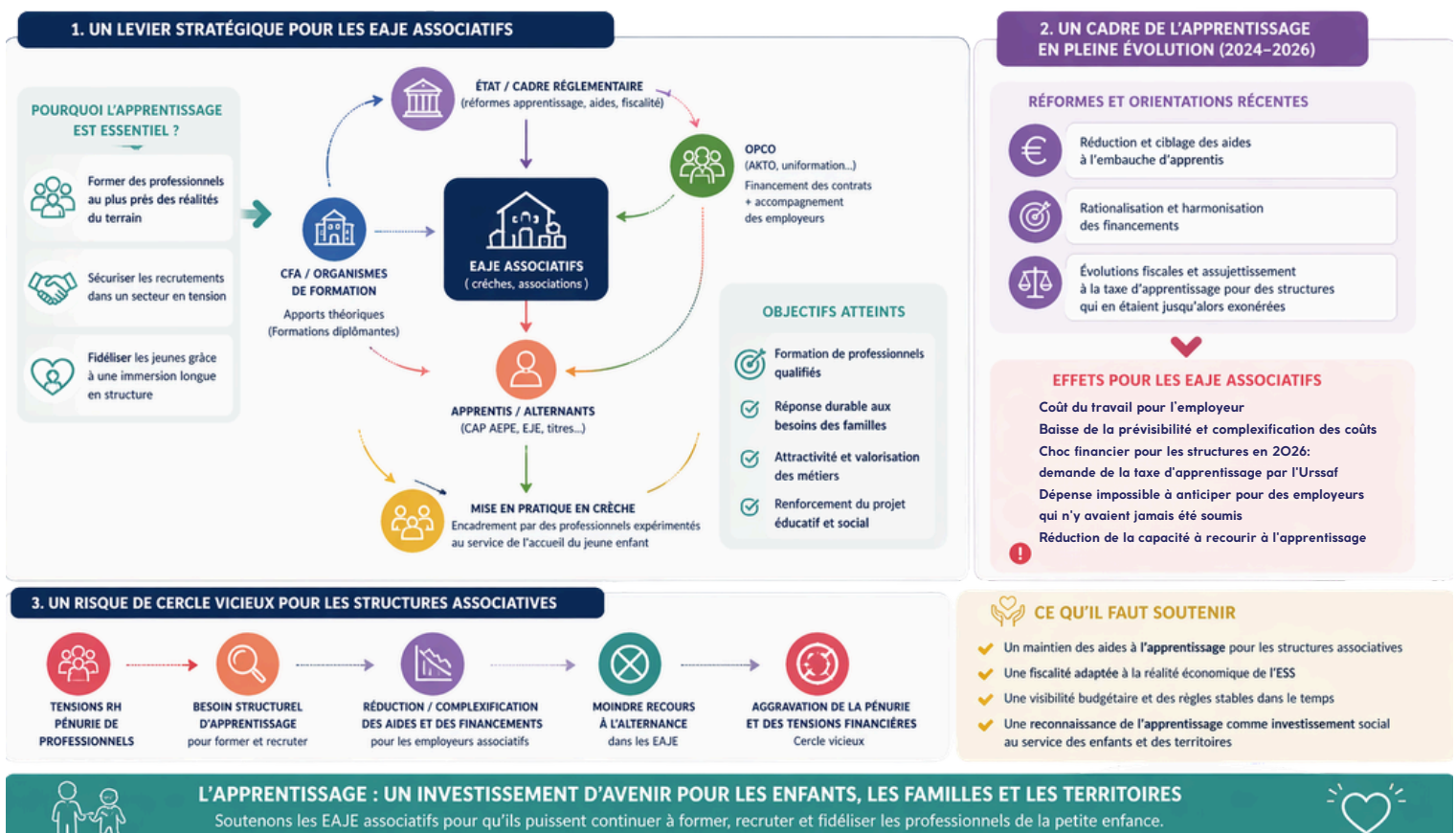
des structures ont dû renoncer à de nouveaux projets faute de personnel

Certains métiers sont particulièrement touchés, notamment les auxiliaires de puériculture et les animateurs petite enfance.

Dans ce contexte, l'apprentissage constitue un levier essentiel, notamment dans l'économie sociale et solidaire (ESS), pour former et fidéliser les professionnels. A noter qu'il est possible de réaliser une alternance en EAJE associatif, notamment via le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE), ou certaines formations d'éducateur de jeunes enfants, avec une mise en pratique directe au sein des crèches.

Cependant, ce levier est fragilisé par les évolutions récentes du cadre de l'apprentissage. Les réformes engagées entre 2024 et 2026 visent à réduire et cibler les aides à l'embauche d'apprentis, avec un assujettissement à la taxe d'apprentissage pour des structures qui en étaient jusqu'alors exonérées, et une rationalisation des financements.

Dans un modèle associatif déjà sous tension financière, ces évolutions limitent la capacité à recourir à l'apprentissage comme réponse à la pénurie de personnel. Elles engendrent par ailleurs un choc financier pour les structures de l'ESS ayant recruté des alternants en 2026 : l'Urssaf leur demande désormais la taxe d'apprentissage, une dépense impossible à anticiper pour des employeurs qui n'y avaient jusqu'ici jamais été soumis.



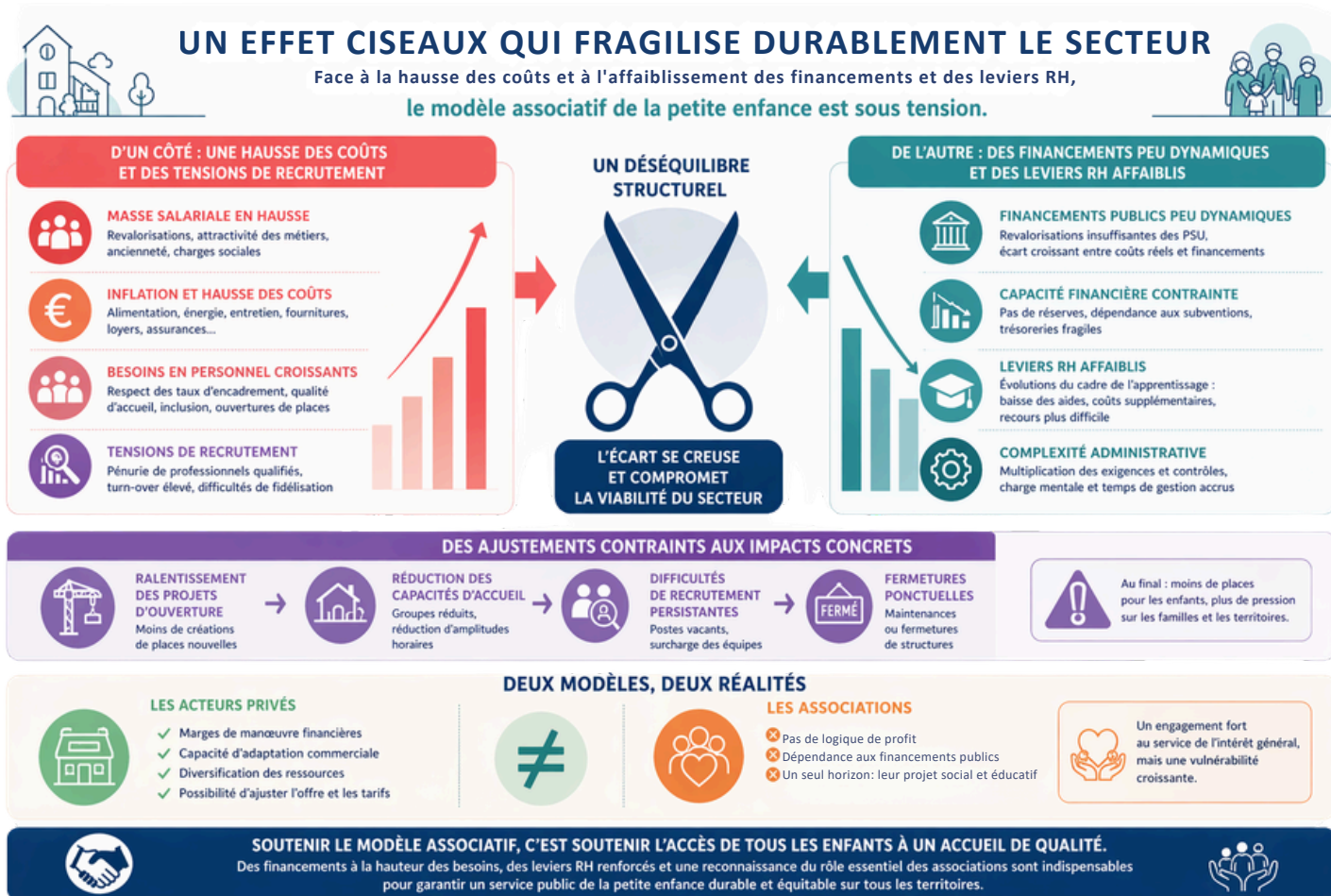
UN EFFET CISEAUX CHRONIQUE

En conséquence, le secteur fait aujourd'hui face à un effet ciseau :

- D'un côté, une hausse des coûts (masse salariale, inflation, etc.) et des tensions de recrutement ;
- De l'autre, des financements publics peu dynamiques et des leviers RH affaiblis, notamment sur l'apprentissage.

Ce déséquilibre conduit à des ajustements contraints : ralentissement des projets d'ouverture, réduction des capacités d'accueil, difficultés de recrutement et, dans certains cas, fermetures ponctuelles.

Là où les acteurs privés disposent de marges et d'une capacité d'adaptation commerciale, les associations n'ont pour seul horizon que leur projet social.



✓ NOS RECOMMANDATIONS

Plusieurs leviers sont identifiés pour sécuriser le modèle associatif :

- Revaloriser significativement la PSU et les subventions territoriales, a minima à hauteur de l'inflation ;
- Renforcer les dispositifs de soutien à l'attractivité des métiers, notamment dans l'ESS et la petite enfance ;
- Garantir un cofinancement pluriannuel plus stable ;
- Rétablir l'exonération de la taxe d'apprentissage pour les employeurs associatifs pour maintenir ce levier de formation ;
- Simplifier les obligations administratives pesant sur les employeurs de l'ESS, afin de leur redonner du temps pour leur cœur de mission : le projet social et éducatif.

